



Service public fédéral
Justice

**Planning opérationnel pour
l'informatisation de l'Ordre judiciaire
2012-2014**

Table des matières

I. CONTEXTE.....	3
1.1. Objet du planning opérationnel	3
1.2. Vue d'ensemble des projets et propositions 2012-2014	4
1.3. Sélection des projets et propositions de projet pour le premier plan opérationnel 2012	5
1.4. Planning opérationnel 2012-2014	6
1.5. Méthodologie pour la poursuite des travaux.....	7
1.5.1. Phase 1 : 29 mars 2012 - CSO du 26 juin 2012	7
1.5.1.1. Elaboration du premier plan opérationnel 2012	7
1.5.1.2. Evaluation du modèle de concertation	8
1.5.1.3. Etablissement des structures pour l'analyse business, l'organisation de programme et l'organisation de projet.....	8
1.5.2. Phase 2 : 30 mai 2012 - CSO septembre 2012.....	10
1.5.2.1. Compléter le planning opérationnel pour la période 2012-2014.....	10
1.5.2.2. Dépôt annuel des besoins de formation auprès de l'Institut de Formation judiciaire (IFJ).....	10
1.5.3. Organisation des travaux : la transition de 2012	10
1.6. Partenaires de la Justice	11
ANNEXES.....	12

I. CONTEXTE

1.1. Objet du planning opérationnel

Le présent plan développe les « Lignes de force stratégiques pour l'informatisation de l'Ordre judiciaire 2012-2014 ».

Il forme, par l'insertion de listes en annexe, un aperçu des projets et des propositions de projets qui constituent la première étape des plans opérationnels pour 2012, 2013 et 2014. De cette manière, il sera apporté graduellement un contenu concret aux fonctionnalités telles que définies par l'Ordre judiciaire dans le modèle conceptuel.

Une première liste comporte **un aperçu global de tous les projets et propositions de projets ICT, Business et organisationnels** qui, en préparation du 29 mars 2012, furent listés et introduits par le Ministère public, les Cours et Tribunaux ainsi que le service d'encadrement ICT, en mentionnant à chaque fois les priorités respectives. Cette liste contient également les priorités de la ministre de la Justice actuelle, tenant compte de l'accord de gouvernement et de la note de politique générale.

Une seconde liste comporte une **première sélection de projets et propositions de projets ICT, Business et organisationnels** qui ont été retenus de l'ensemble total précité pour le plan du 29 mars 2012 **comme base de départ pour le plan opérationnel 2012**. Cette liste fera l'objet d'un approfondissement et d'une définition de champs d'application d'ici le **15 mai 2012**, et ce de manière concertée entre l'Ordre judiciaire et le SE ICT. En fonction de ces résultats, le **plan opérationnel 2012** sera établi et **soumis pour validation à la CSO en juin 2012**.

Ceci concerne aussi bien les projets en cours que les nouveaux projets (à démarrer) dont la sélection figurant dans ce plan s'est faite en concertation entre les trois partenaires et en fonction:

1. de la continuité de la prestation de services ;
2. de gains maximums en termes d'efficacité sur le plan budgétaire et/ou de la charge de travail ;
3. des projets de transition nécessaires pour l'environnement informatisé prévu dans le cadre de la stratégie ICT commune.

Quoi qu'il en soit, un certain nombre de ces projets se poursuivent en 2013 et après, **mais la concrétisation du contenu donné aux projets pour la période 2013-2014** se poursuivra après le 29 mars 2012, conformément à la méthode de travail décrite au point 1.4.

La **méthode de travail, l'organisation** et le planning qui seront suivis tant pour l'exécution du présent plan que pour la poursuite des travaux après le 29 mars 2012 sont ensuite à chaque fois décrits **à court et à long terme**.

L'impact de ce plan et des travaux poursuivis dépasse en outre le cadre du seul Ordre judiciaire et aura également des effets sur l'informatisation de ses **principaux partenaires judiciaires tels que le barreau, la police, les services d'inspection, les huissiers de justice, les notaires, etc...** C'est la raison pour laquelle l'Ordre judiciaire prévoit, tant dans le cadre des structures de concertation que dans celui du plan de communication, une harmonisation et une information suffisantes à l'égard des partenaires judiciaires précités, afin de pouvoir les impliquer à temps, là où cela s'avère nécessaire, dans le cadre du projet et de parvenir ainsi à une étroite collaboration .

1.2. Vue d'ensemble des projets et propositions 2012-2014

Cette liste (voir annexe I) donne un **aperçu global de tous les projets et propositions de projets ICT, Business et organisationnels pour la période 2012-2014 qui ont été répertoriés et introduits par le Ministère public, les Cours et Tribunaux et le SE ICT en préparation du plan du 29 Mars 2012.** Ceci s'est fait à chaque fois avec mention d'une première hiérarchisation des priorités, qui a été complétée par la liste des priorités indiquée par la ministre de la Justice, tenant compte de l'accord du gouvernement et de la note de politique générale.

Cette liste constitue donc la première étape vers la mise en place des plans opérationnels pour les années 2012, 2013 et 2014, qui donneront un contenu concret aux fonctionnalités telles que définies par l'Ordre judiciaire dans le modèle conceptuel.

Les projets et propositions de projets ainsi repris sont répartis selon leur contenu en 2 grands groupes.

D'une part, il y a les **projets-ICT du SE ICT et les projets « business » de l'Ordre judiciaire ayant une composante ICT** qui doivent offrir un contenu concret aux besoins fonctionnels prédéfinis par l'Ordre judiciaire.

D'autre part, il y a les **projets organisationnels** qui doivent être réalisés au sein de l'organisation de chaque partenaire afin que l'informatisation puisse être menée à bien de manière effective et efficace aujourd'hui et à l'avenir. Cela doit également permettre de parvenir à une délimitation correcte des compétences et responsabilités mutuelles entre le SE ICT en tant que prestataire de services d'une part et l'Ordre judiciaire en tant que client d'autre part.

L'aperçu du **groupe de projets et propositions de projets ICT et Business** a été développé selon les quatre piliers du modèle conceptuel, à savoir :

- 1° le Carrefour Justice ;
- 2° la plate-forme collaborative ;

3° la plate-forme de communication ;
4° le Business Intelligence.

Ceux-ci sont précédés de deux catégories distinctes, dénommées « **infrastructure** » et « **architecture** ». Il s'agit notamment des projets et des propositions qui constituent les fondements en matière de hardware et de software ainsi qu'en matière d'infrastructure technologique de l'architecture.

Les projets et propositions de projets **organisationnels** sont répartis selon les catégories suivantes :

- 1) service management ;
- 2) BPM ;
- 3) sécurité de l'information ;
- 4) communication ;
- 5) réaménagement du paysage judiciaire.

Les projets et propositions sont, selon les circonstances, qualifiés soit de communs aux trois partenaires, soit destinés à l'Ordre judiciaire dans son ensemble, soit destinés à un seul des partenaires (C &T, MP, SE ICT).

La liste récapitulative globale contient, également, le cas échéant, pour chaque projet et proposition de projet, **une référence au numéro du projet et au titre du projet** des fiches correspondantes. Il y est également fait mention des personnes désignées comme responsables des projets ICT au sein du SE ICT et/ou des intervenants ayant effectués les (premières) analyses d'impact.

Cette liste récapitulative forme **le point de départ de la première sélection réalisée dans ce plan en vue de la préparation du plan opérationnel pour 2012** (voir ci-dessous 3.3.). Cette liste n'est donc pas exhaustive, mais dynamique et évolutive par nature.

1.3. Sélection des projets et propositions de projet pour le premier plan opérationnel 2012

Cette seconde liste (voir annexe II) comprend **une première sélection des projets et propositions de projets ICT, business et organisationnels** qui sont actuellement retenus en tant que **base de départ pour la réalisation définitive du plan opérationnel pour 2012**.

Cette liste a été établie à partir de la liste récapitulative figurant au point 3.2, et a été **complétée** par le SE ICT par **cinq nouvelles propositions**.

Cette sélection fera l'objet **d'un approfondissement et d'une définition plus précise des champs d'application pour le 15 mai 2012**, ce dans le cadre d'une concertation mutuelle

entre l'Ordre judiciaire et le SE ICT (ou le cas échéant aussi avec la DG OJ ou d'autres services au sein du SPF Justice qui ont été désignés comme responsables de projet). L'objectif est de dégager ainsi pour chaque projet et proposition un Product Breakdown Structure élaboré (PBS) et un Working Breakdown Structure (WBS), couplés à une structure de projet adaptée, ce en conformité avec la méthodologie de travail par projet convenue.

En fonction des résultats de cet approfondissement et de la définition des champs d'application, chacune des parties concernées disposera après le 15 mai 2012 de la latitude pour compléter ou modifier le cas échéant la liste actuelle en fonction des moyens disponibles pour 2012 :

- 1) pour le 30 mai 2012, par les projets décrits en annexe III, pour lesquels l'approfondissement et la détermination des champs d'application également doit avoir lieu ;
- 2) par un certain nombre d'autres projets et propositions énumérés par elles au cours de la concertation préparatoire (voir annexe III). Si les travaux qui font suite au 15 mai 2012 le permettent, un certain nombre d'autres projets et propositions peuvent le cas échéant être repris plus tôt ;
- 3) par l'intégration ou non des 5 propositions complémentaires émanant du SE ICT.

En ce qui concerne les Proof of Concept proposés (POC), il y a lieu de préciser que certains d'entre eux visent à tester certaines technologies, tandis que d'autres sont destinés à tester certaines fonctionnalités afin de démontrer qu'elles fonctionnent dans la pratique. Ces derniers ont dès lors été liés à un certain nombre de propositions spécifiques de projets business de l'Ordre judiciaire en vue de leur mise en œuvre en 2012, suivi d'une réalisation et d'un déploiement en fonction des accords indispensables/nécessaires.

Le cas échéant, les POC pourront également signaler si, et dans quelle mesure, l'adaptation de la réglementation est nécessaire.

Après le 15 mai 2012, l'étude relative à l'extension de ces POC à d'autres propositions de l'Ordre judiciaire sera entamée quant à leur début en 2013 et plus tard. Les Cours et Tribunaux s'en réfèrent ainsi par exemple à l'extension de l'échange de données avec le barreau ainsi qu'à l'échange de données concernant la continuité des entreprises et les faillites.

En fonction de ce qui se trouvera sur la table à la date du 30 mai 2012, cela débouchera sur une liste modifiée et/ou complétée (ou non) de projets et propositions qui sera transposée en un **premier plan opérationnel 2012** qui sera soumis pour validation à la CSO de juin 2012.

1.4. Planning opérationnel 2012-2014

Tous les projets et propositions qui ne seront pas retenus dans le premier plan opérationnel 2012 et comme déjà répertoriés dans l'annexe I, seront repris et/ou complétés après le 30 mai 2012 afin que l'approfondissement et la définition des champs d'application les

concernant puissent se poursuivre en concertation. Ceci se fera comme décrit au point 1.5.2., avec pour objectif une évolution ultérieure/plus pointue du plan opérationnel 2012-2014 d'ici septembre 2012.

L'objectif final consiste à **conférer un contenu complet et de qualité aux besoins fonctionnels de l'Ordre judiciaire comme établi dans les lignes de force stratégiques de ce plan pour l'ensemble de la période 2012-2014.**

Ceci signifie en outre que toute nouvelle initiative au sein du SE ICT axée sur l'informatisation de l'Ordre judiciaire devra en outre s'inscrire dans ces mêmes lignes de force du modèle dessiné.

1.5. Méthodologie pour la poursuite des travaux

1.5.1. Phase 1 : 29 mars 2012 - CSO du 26 juin 2012

1.5.1.1. Elaboration du premier plan opérationnel 2012

Comme déjà indiqué, les **projets et propositions ICT, Business et organisationnels**, tels que figurant dans les annexes II et III, feront l'objet **d'un approfondissement et d'une définition plus précise des champs d'application respectivement pour le 15 et le 30 mai 2012**, ce dans le cadre d'une concertation mutuelle entre l'Ordre judiciaire et le SE ICT (ou le cas échéant aussi avec la DG ROJ ou d'autres services au sein du SPF Justice qui ont été désignés comme responsables de projet). L'objectif est de dégager ainsi pour chaque projet et proposition un Product Breakdown Structure élaboré (PBS) et un Working Breakdown Structure (WBS), couplés à une structure de projet adaptée/adéquate, ce en conformité avec la méthodologie de travail par projet convenue.

En fonction des résultats de cet approfondissement et de cette définition des champs d'application, **chacune des parties concernées disposera après le 15 mai 2012 de la latitude pour compléter ou modifier le cas échéant la liste actuelle en fonction des moyens disponibles pour 2012 :**

- 1) pour le 30 mai 2012, par les projets décrits en annexe III, dont l'approfondissement et la détermination des champs d'application également doit avoir lieu ;
- 2) par un certain nombre d'autres projets et propositions énumérés par elles au cours de la concertation préparatoire (voir annexe III). Si les travaux qui font suite au 15 mai 2012 le permettent, un certain nombre d'autres projets et propositions peuvent le cas échéant être repris plus tôt ;
- 3) par l'intégration ou non des 5 propositions complémentaires émanant du SE ICT.

En fonction de ce qui se trouvera sur la table à la date du 30 mai 2012, cela débouchera sur une liste modifiée et/ou complétée (ou non) de projets et propositions qui sera transposée

en un **premier plan opérationnel 2012** qui sera soumis pour validation à la CSO de juin 2012.

Un état de la situation sera une première fois soumis à la discussion lors de la **CSO du 29 mai 2012** en vue de soumettre un premier plan opérationnel 2012 à la validation de la CSO du **26 juin 2012**.

1.5.1.2. Evaluation du modèle de concertation

Les partenaires qui ont signé l'Accord de coopération le 18 janvier 2011 s'engagent à évaluer cet accord, avec la nouvelle ministre de la Justice, madame Annemie Turtelboom, et à valider les points d'action qui en découlent le cas échéant, ce au plus tard pour la CSO de septembre 2012.

Cette évaluation se fera par chaque partenaire séparément, mais **conformément à une méthodologie commune préalablement définie**. Une première étape pourrait consister à ce que **chaque partenaire organise une analyse SWOT en interne** axée sur une analyse du fonctionnement existant et sur la formulation d'éventuelles propositions d'amélioration. La méthodologie commune pour l'évaluation et l'analyse SWOT pourra éventuellement être définie avec l'appui du SPF Justice et/ou un appui externe.

En fonction des résultats de cette évaluation, la démarche et le timing ultérieurs seront établis en accord entre les parties concernées et soumis à la discussion **de la CSO du 29 mai 2012 en vue d'être ensuite soumis à la validation de la CSO du 26 juin 2012**.

1.5.1.3. Etablissement des structures pour l'analyse business, l'organisation de programme et l'organisation de projet

Le Ministère public et les Cours et Tribunaux sont disposés à assumer d'une part la responsabilité nécessaire pour prendre en charge les analyses business demandées par le SE ICT, à condition que soit fournie la capacité personnelle technique nécessaire en appui à leurs travaux.

Aux mêmes conditions, le Ministère public est par ailleurs disposé à prendre en charge la direction de projet pour ses propres projets business. Il renvoie à cet égard à la **note "Ministère public équipe ICT 5/03/2012"** jointe en annexe au courrier qu'il a adressé à la Ministre de la Justice le 22 mars 2012.

En ce qui concerne l'établissement des structures concrètes et du contenu concret des compétences et responsabilités respectives entre le SE ICT en tant que prestataire de services, d'une part, et l'Ordre judiciaire en tant que client, d'autre part, les travaux en cours devront, avec l'appui du service PMO du SPF Justice, déboucher sur une proposition

concrète qui sera soumise à la discussion de la **CSO du 29 mai 2012** en vue d'être ensuite soumise à la validation de la **CSO du 26 juin 2012**.

1.5.2. Phase 2 : 30 mai 2012 – CSO septembre 2012

1.5.2.1. Compléter le planning opérationnel pour la période 2012-2014

Tous les projets et propositions qui ne seront pas retenus dans le premier plan opérationnel 2012 et comme déjà répertoriés dans l'annexe I, seront repris et/ou complétés après le 30 mai 2012 afin que l'approfondissement et la définition des champs d'application les concernant puissent se poursuivre comme décrit au point 1.5.2., avec pour objectif l'évolution ultérieure du plan opérationnel 2012-2014 d'ici septembre 2012.

L'objectif final consiste à **conférer un contenu complet et de qualité aux besoins fonctionnels de l'Ordre judiciaire comme établi dans les lignes de force stratégiques de ce plan pour l'ensemble de la période 2012-2014.**

1.5.2.2. Dépôt annuel des besoins de formation auprès de l'Institut de Formation judiciaire (IFJ)

Conformément au protocole signé le 10 janvier 2012 entre, d'une part, le SPF Justice et, d'autre part, l'IFJ, et consécutivement à ces lignes de force stratégiques et au planning opérationnel au sein de la CSO, il sera concrètement donné exécution à la disposition suivante:

"Formations ICT

Le SPFJ adressera avant le 15 septembre un plan d'action à l'IFJ contenant l'aperçu des formations ICT à prévoir, du coût de celles-ci et des modalités d'exécution, de manière à ce que l'IFJ puisse établir son plan annuel de formation en connaissance de cause."

1.5.3. Organisation des travaux : la transition de 2012

En fonction des propositions qui seront soumises à la CSO du 26 juin 2012 à la suite de l'évaluation du modèle de concertation ainsi que des structures relatives à l'analyse business, l'organisation de programme et l'organisation de projet, **ladite CSO déterminera également les modalités selon lesquelles on évoluera des structures temporaires vers les structures définitives.**

En attendant :

- le **Comité de pilotage** créé pour la rédaction du Plan Opérationnel et Stratégique sera chargé de **poursuivre les travaux** mentionnés sous la phase 1 et axés sur l'élaboration du premier plan opérationnel 2012 et l'établissement des structures relatives à l'analyse business, l'organisation de programme et l'organisation de projet. Une proposition d'organisation de projet, adaptée ou non, ainsi qu'une proposition de planning seront soumises lors de la prochaine réunion du comité de pilotage, qui sera organisée peu après le 29 mars 2012 ;
- **JUSTICT** sera chargé de faire rapport à la plate-forme de concertation stratégique (CSO) sur l'exécution du plan validé le 29 mars 2012 ;
- le suivi de la gestion ICT AS IS, dont le but est de **veiller à la continuité du service**, le traitement des "**change requests**" légalement requis et urgents, ainsi que le suivi des éventuels "**Quick Wins**" qui seront encore développés dans la situation AS IS se dérouleront **dans le cadre des structures de projet et de concertation existantes**, telles qu'établies notamment dans l'accord de coopération du 18 janvier 2011 et les projets AS IS en cours.

1.6. Partenaires de la Justice

Afin de parer l'impact de ce plan et de la poursuite des travaux sur l'informatisation des principaux partenaires judiciaires de l'Ordre judiciaire, parmi lesquels le barreau, la police, les services d'inspections, les huissiers de justice, les notaires, ..., il est **essentiel de tendre vers une bonne collaboration**.

C'est pourquoi l'Ordre judiciaire prévoit, tant dans le cadre des structures de concertation que dans celui du plan de communication joint à ce plan, **une harmonisation et une information suffisantes à l'égard des partenaires judiciaires précités**. Cela doit permettre à l'Ordre judiciaire d'associer **à temps** les besoins en matière d'informatisation et les demandes des partenaires judiciaires, là où cela s'avère nécessaire, **au sein de son propre projet** et d'obtenir ainsi une collaboration intégrée.

Par ailleurs, l'Ordre judiciaire sollicitera les **partenaires judiciaires concernés** à prendre les engagements nécessaires pour **créer eux-mêmes les conditions connexes indispensables** de sorte que leurs propres projets d'informatisation puissent correspondre au maximum à la stratégie ICT commune telle que validée dans le présent plan. L'Ordre judiciaire appelle donc l'Orde van Vlaamse Balies et l'Ordre des barreaux francophone et germanophone à **développer pour fin 2012 une banque de données authentique à part entière pour leur catégorie professionnelle**, condition nécessaire pour pouvoir se connecter entre autres au Carrefour Justice et à la plate-forme de communication.



ANNEXES

- Annexe I :** [Aperçu global des projets et propositions](#)
- Annexe II :** [Sélection des projets et propositions 2012](#)
- Annexe III :** [Propositions de projets Ministère public](#)

- Annexe VI :** [Lexique \(en cours d'élaboration\)](#)